ENI CBCMED
Cooperating across borders in the Mediterranean

Programme funded by the EUROPEAN UNION

REGIONE AUTÒNOMA DE SARDIGNA
REGIONE AUTONOMA DELLA SARDEGNA

ENI CBC MED
Rapport Financier Final
Formation - Tunisie

CLÔTURE DU PROJET – CHAPITRE 9

Tunis, 15.06.2023

1. RAPPORT FINAL FINANCIER

- Le processus de rapport final financier est similaire au processus pour un **Rapport intermédiaire.**
- Cependant, une fois que le Rapport final est soumis, il n'y aura plus de possibilité d'actualiser le budget et de maximiser l'utilisation des fonds disponibles, **ni de resoumettre des dépenses déclarées incorrectement.**
- De plus, une partie importante de la subvention pouvant faire partie du paiement final, il est de la plus haute importance et dans le plus grand intérêt du partenariat de **disposer d'un plan financier clair et à jour**, afin d'éviter tout problème de liquidité durant la dernière phase de mise en œuvre du projet.

2. Éligibilité des dépenses – p.1

La clôture financière du projet fait référence à la finalisation de tous les engagements et obligations juridiques et administratifs du BP et des PP liés aux activités subventionnées, et aux dépenses encourues. La gestion financière du projet doit être finalisée par le partenariat dans son ensemble, conformément aux rôles et responsabilités prévus par les Contrat de Subvention, art 5.

Selon l'art.14.1 lett a), (ii), (iii) du Contrat, afin d'être éligibles pour le reporting, les coûts finaux doivent être conformes à ce qui suit : (ii) Les coûts encourus doivent être payés avant la présentation des rapports finaux. (iii) Une exception est prévue pour […] les coûts liés aux rapports finaux, comprenant notamment la vérification des dépenses et l'évaluation finale du projet, selon le cas, susceptibles d'être encourus après la période de mise en œuvre du projet et pouvant être payés après la soumission des rapports finaux, à condition qu'ils soient répertoriés.

Éligibilité des dépenses – p.2

Les coûts suivants peuvent donc être déclarés dans le rapport final financier :

1. **coûts liés aux activités mises en œuvre et payés avant la fin du projet, vérifiés par l'auditeur externe ;**

2. coûts liés aux activités mises en œuvre à la fin du projet, mais payés avant la remise du rapport final et vérifiés par l'auditeur externe ; le document de dépense (facture, reçu) doit être daté de la période de mise en œuvre du projet ou, dans des cas exceptionnels et dûment justifiés, clairement lié à l'activité mise en œuvre au cours de la période de mise en œuvre (par exemple : une facture avec une indication claire de la date des services fournis à la fin du projet, ou des taxes et des charges sociales payées sur le dernier mois des salaires) ;

Éligibilité des dépenses – p.3

3. coûts liés à l'évaluation finale, réalisée après la fin du projet ; l'activité doit être réalisée et le paiement finalisé avant la livraison du rapport final et sa verification par l'auditeur externe ;

4. coûts liés à la vérification finale des dépenses ; les factures finales et les preuves de paiement peuvent être envoyées à l'AG après la remise du rapport final, mais avant le paiement du solde final, pour le contrôle de l'éligibilité et l'alignement sur les pourcentages fixés dans les lignes directrices.

3. Expériences des projets en phase de cloture et clôturés - p.1

Erreurs: il y a encore beaucoup de problèmes

- de calcul des **frais de personnel;**
- des incohérences entre les **affectations à certains WP** et les frais de personnel declares;
- de mauvaises affectations à **temps partiel (taux parfois trop bas**!);
- un manque de démonstration des **paiements bancaires**,;
- il y a un **manque de documentation sur les déplacements** (piste d'audit : invitation, frais de VISA, autres frais, listes de présence etc.);
- il y a des incohérences dans l'utilisation des monnaies locales…

tout cela peut créer un impact financier NÉGATIF grave sur le projet

=> Attention : les délais de clarifications seront très courts, c'est primordial de préparer un bon rapport financier!

4. Les questions fréquemment posées

Les questions fréquemment posées par des des projets en phase de cloture ces deux derniers mois sont :

- difficultés à **clôturer les activités de sous-subventions** (1 ou 2 sous-subventions);
- questions concernant **l'achat d'équipements** liés au contenu du projet;
- questions sur l'application de la **règle des 50 % du budget**
- des questions sur des **activités ralenties de juste 1 ou deux partenaires** au sein du partenariat,
- des propositions de clôture de projets avec des **accords complémentaires** entre partenaires etc. etc.

=> Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter votre Gestionnaire/toute l'équipe à l'avance

5. Validation du rapport final et paiement du solde – p.1

- Selon l'art. 8, **le montant total de la subvention ne peut pas dépasser le maximum prévu dans le contrat**, tant en termes de montant absolu que de taux de cofinancement. En outre, le montant total de la subvention peut être réduit en cas de **sanctions administratives et financières ou de corrections financières** (art. 12 et 13).

- Par conséquent, si le total des coûts éligibles réels est inférieur au budget initialement prévu, la contribution du Programme sera limitée au montant obtenu en appliquant le pourcentage du taux de cofinancement au montant final des coûts acceptés par le Programme (*voir example-page suivante*).

Validation du rapport final et paiement du solde –p.2

	Scénario 1	Scénario 2
Coût total du projet	2.500.000	2.500.000
Contribution IEV (90%)	2.250.000	2.250.000
Total des dépenses éligibles acceptées	2.485.000	2.200.000
Subvention ENI finale (90%)	2.236.500	1.980.000
Déjà reçu	2.000.000	2.000.000
Solde à payer	236.500	-20.000

Validation du rapport final et paiement du solde – p.3

- **Un solde final négatif entraînera une procédure de recouvrement de l'excédent des fonds** IEV reçus par le projet, conformément à l'article 75 du Règlement d'exécution IEV CTF.
- Enfin, **le montant final de la subvention peut être réduit si le projet ne fournit pas tous les résultats attendus, ou même si les valeurs cibles des indicateurs sont nettement inférieures à celles prévues.** En particulier, une déduction financière pouvant aller jusqu'à 10% peut être appliquée au montant total de la subvention.

6. Principe de non-profit

- Les recettes attendues doivent être déclarées dans la description du projet pendant la procédure de candidature ; toute recette générée par le partenariat pendant la mise en œuvre du projet doit être vérifiée par l'auditeur externe et déclarée à l'AdG dans le rapport de vérification des dépenses et des recettes (EVR).
- Comme stipulé à l'article 18.4, les dispositions sur le principe de non-profit ne s'appliquent pas aux subventions inférieures ou égales à 60.000 EUR.

Qu'advient-il des actifs/équipements ?

Fin du projet => utilisation des investissements et équipements

7. Transfert d'actifs

Les dispositions suivantes du contrat de subvention doivent être prises en compte lors de la phase de déclaration finale, statuant le transfert d'actifs des articles achetés avec le budget du projet et à transférer à la fin du projet la mise en oeuvre.

En particulier:

L'article 22.5 prévoyait que, sauf indication contraire clairement spécifiée dans la description de projet en Annexe I, les équipements, véhicules et fournitures payés par le le budget du projet sera transféré aux bénéficiaires finaux du Projet, au plus tard lors de la remise du rapport final.

S'il n'y a pas de bénéficiaires finaux du Projet à qui les équipements, véhicules et fournitures peuvent être transférés, le LB et ses partenaires peuvent transférer ces éléments à : autorités locales/Partenaires locaux/entité(s) locale(s) affiliée(s)/ un autre projet financé par l'UE/ou, exceptionnellement, conserver la propriété de ces éléments.

ENI CBCMED Cooperating across borders in the Mediterranean

Programme funded by the EUROPEAN UNION

REGIONE AUTÒNOMA DE SARDIGNA
REGIONE AUTONOMA DELLA SARDEGNA

ANNEX 9.3

1. TRANSFER OF OWNERSHIP OF ASSETS[1] equipment, vehicles and supplies still in use at the end of the project

Grant contract identification number:
Title of the project:
Name of **Lead Beneficiary/Partner**: Please use the initials and number from the Application Form
Name of **Local Partner/Final beneficiary** of the project: Please use the initials and number from the Application Form

Item[2]	Description of item (> EUR 5,000)	Date of Purchase	Purchase Cost **in EUR**	Date of Transfer / (
1.	Car			
2.	Water cleaning plant			
3.	Solar pannels			
4.	Lab equipment			
Etc.				

INVENTORY LIST OF EQUIPMENT, VEHICLES AND SUPPLIES[3]

Grant contract identification number: from the Application Form
Title of the project: from the Application Form
Name of Lead Beneficiary/Partner: from the Application Form

Item[4]	**Description of item**	**Name of the final owner**	**Proposed use**	**Type of final owner[5]**	**Justifica**
1.	Water cleaning plant	Partner n.2		Final beneficiaries, local Partner, local affiliated entiy(ies), another project funded by the European Union, the LB or PP.	
2.					
3.					

S'il vous plaît vérifier les points suivants:

a) MODÈLE DE RAPPORT FINAL ANNEXE 9.1

b) DEMANDE DE SOLDE FINAL ANNEXE 9.2

c) TRANSFERT D'ACTIFS ANNEXE 9.3

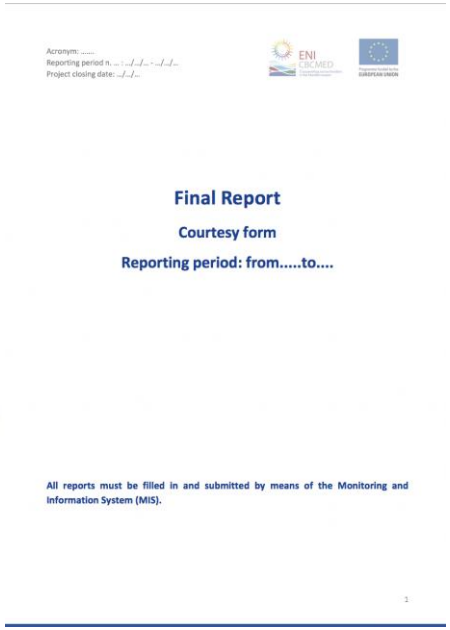

Acronym: .....
Reporting period n. ... : .../.../... - .../.../...
Project closing date: .../.../...

Final Report

Courtesy form

Reporting period: from.....to....

All reports must be filled in and submitted by means of the Monitoring and Information System (MIS).

ENI CBCMED Cooperating across borders in the Mediterranean

Programme funded by the EUROPEAN UNION

REGIONE AUTÒNOMA DE SARDIGNA
REGIONE AUTONOMA DELLA SARDEGNA

THANK YOU FOR YOUR ATTENTION

MERCI

شكراً

ENI CBCMED
Cooperating across borders in the Mediterranean

Programme funded by the EUROPEAN UNION

REGIONE AUTÒNOMA DE SARDIGNA
REGIONE AUTONOMA DELLA SARDEGNA